

Le BIMSA

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA MSA | MARS 2020

Spécial
Covid-19

ENJEUX

Dispositif de crise
Tous mobilisés

P. 04

ZOOM

Continuité d'activité
**La solution
du télétravail**

P. 06

DOSSIER

Au service de l'adhérent

***Un collectif
pour faire front***

P. 07

EN PRATIQUE

Cotisations
Mesures exceptionnelles

P. 10



Les délégués, vigies et relais

La crise sanitaire exceptionnelle que traverse notre pays oblige à la prise de décisions radicales et inédites pour participer à l'effort commun de limitation de la propagation de l'épidémie de coronavirus et assurer au mieux la santé de la population. Celle-ci a ainsi été invitée à rester chez elle au maximum et à éviter tout déplacement non indispensable.

À la MSA, tous les points d'accueil ont été fermés le 16 mars (les rendez-vous physiques restant maintenus pour les situations d'urgence) mais les équipes sont pleinement mobilisées pour garantir la continuité du service public, le paiement des prestations et mettre en œuvre les mesures annoncées par le chef de l'État afin de soutenir les exploitants, employeurs et salariés impactés.

Les dispositions de protection sanitaire déployées par les pouvoirs publics sont en outre susceptibles d'accroître le sentiment de solitude de personnes déjà isolées. Premier relais avec les adhérents, le réseau des délégués MSA récemment renouvelé, peut d'autant plus en cette période jouer son rôle de vigie, de détection de situations problématiques, et apporter conseils, informations, orientation et réconfort aux ressortissants agricoles. La singularité de notre organisation constitue une force supplémentaire pour ne laisser personne au bord de la route et diffuser au plus près du terrain les actions mises en place.

Ce numéro spécial du *Bimsa* fait le point sur les mesures prises au régime agricole afin de vous donner toutes les clés sur la mobilisation collective de l'institution, sur les dispositifs activés pour permettre aux adhérents d'accomplir les démarches prioritaires nécessaires et accompagner au mieux toutes les personnes qui en ont besoin. Je compte sur vous pour prendre part à cet effort exceptionnel commun qu'exige l'urgence de la situation et pour contribuer à faire vivre les liens et l'activité au cœur d'un secteur stratégique, l'agriculture, chargé d'assurer la fourniture des produits alimentaires pour l'ensemble de la population.

Pascal Cormery
Président de la MSA

ACTUALITÉS

Vie mutualiste

P. 03

ENJEUX

Dispositif de crise Un virus, une cellule, tous mobilisés

P. 04

Relation de service Le contact avec la MSA

P. 05

ZOOM

Continuité d'activité La solution du télétravail

P. 06

DOSSIER

Au service de l'adhérent Un collectif pour faire front

P. 07

EN PRATIQUE

Cotisations Mesures exceptionnelles

P. 10

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
19 rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77 – www.msa.fr

Directeur de la publication :
François-Emmanuel Blanc
Comité d'orientation : Pascal Cormery ;
Philippe Moinard ; Béatrice Barbeau ;
Robert Caldayroux ; Didier Cuniac ; Régis Jacobé ;
Dominique Marmier ; Éric Van Daele
Rédacteur en chef : Gildas Bellet
Rédacteur en chef adjoint : Franck Rozé
Rédacteurs : Frédéric Fromentin ; Marie Molinaro
Maquettiste : Delphine Levasseur
Conception : agence La Suite & Co
Couverture : Sylvain Cambon/CCMSA Image
Édito : Patrice Maurein/CCMSA Image

Les élus, relais de proximité

Coronavirus... nouvelles solidarités

« En qualité de déléguée, j'ai envie d'exprimer les nouvelles solidarités que je vis au quotidien. Dans le quartier en pleine campagne, je partage les œufs de mes poules avec mes voisins sans les voir. Pour la première fois de ma vie, mon fils vient de me faire mes courses en faisant les siennes, Nous nous approvisionnons dans le magasin fermier bio, chez nos voisins, à 30 m de la maison. Et ce matin, je viens d'accompagner un couple, 88 ans et 75 ans, complètement isolé, que j'ai guidé à distance pour installer WhatsApp sur son téléphone afin qu'il puisse communiquer avec ses enfants et petits-enfants de façon virtuelle... La guerre contre le coronavirus nous contraint tous à nous adapter. Marcel est heureux de fêter ses 88 ans en image, nous avons sorti les coupes de champagne pour fêter l'événement et l'anniversaire à distance. Être délégué(e), c'est être acteur en fonction des circonstances. Prenons soin de nous, de ceux que l'on aime et de tous. Ensemble nous gagnerons.

Véronique Malo,
déléguée MSA
en Seine-Maritime

12 000

appels quotidiens traités.
la MSA est mobilisée
pour la population
agricole.

Processus électoral

Un calendrier bouleversé

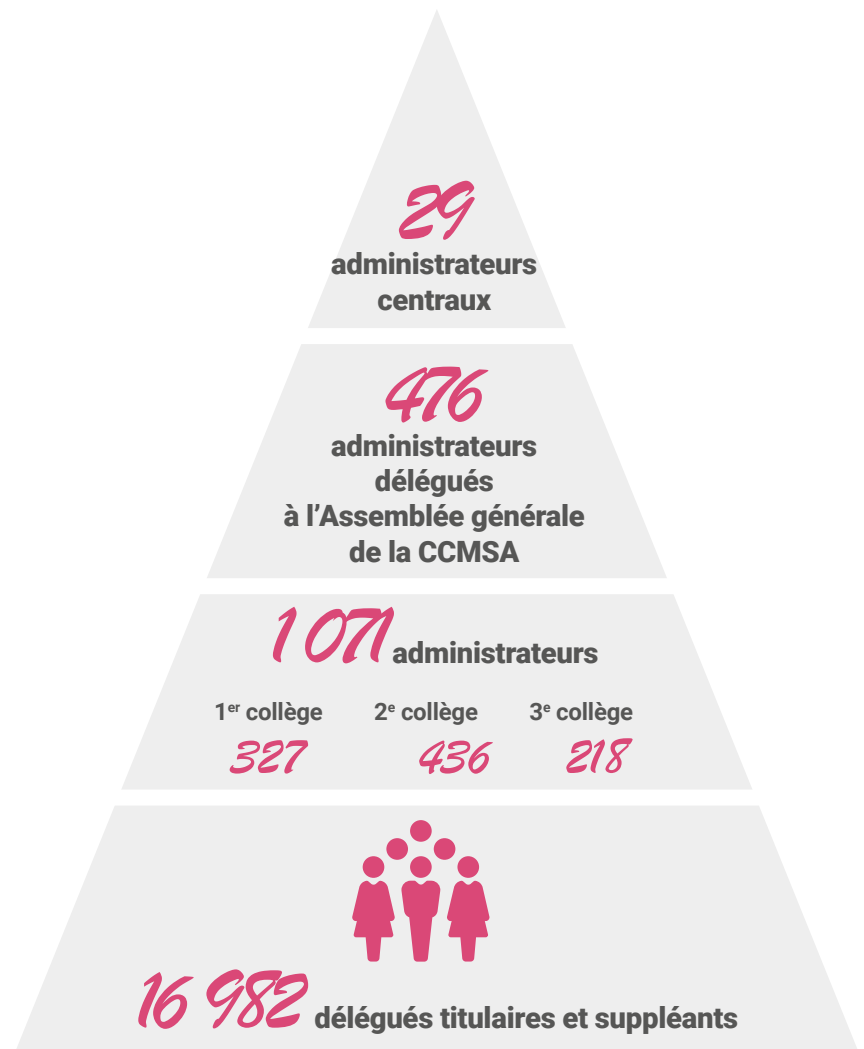
À l'issue du processus électoral de ce début d'année en MSA, ce sont près de 16 982 délégués (titulaires et suppléants) bénévoles qui ont été élus par plus de 650 000 adhérents sur tout le territoire. Les délégués, réunis en assemblée générale (AG) au sein de leur caisse doivent désigner leurs administrateurs qui, à leur tour, désigneront leurs représentants à l'AG de la CCMSA qui élira les 29 administrateurs centraux.

Ce processus démocratique a dû s'interrompre compte tenu de la grave crise sanitaire que traverse le pays et seules les assemblées générales des MSA de Loire-Atlantique – Vendée, Ain Rhône, et Dordogne, Lot et Garonne ont pu se tenir avant les mesures de confi-

nement mises en place. La CCMSA a dû également repousser son AG électorale.

Heureusement, le fonctionnement des conseils d'administration est assuré grâce au dispositif législatif et réglementaire porté par l'État qui proroge la durée des mandats des administrateurs jusqu'à ce que les AG de caisse puissent se tenir. Si la situation sanitaire le permet, la CCMSA tiendra son assemblée générale électorale le 5 octobre 2020. Les AG des réseaux de services du groupe MSA se tiendront quant à elles après celle de la CCMSA.

Bien entendu, cette situation ne remet pas en cause la légitimité des élus, plus que jamais garants des valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité, et de démocratie.



Dispositif de crise

Un virus, une cellule, tous mobilisés !

Roxane Evraert est directrice adjointe de la maîtrise des risques à la CCMSA mission qui intègre la politique de continuité d'activité. Elle anime la cellule de crise institutionnelle mise en place pour gérer la pandémie de coronavirus. Elle revient sur le rôle essentiel de l'instance : une communication régulière aux MSA pour relayer les consignes de l'État et pour accompagner au mieux les organismes MSA dans la mise en œuvre des dispositions nécessaires à la continuité d'activité.

Quel est le rôle de la cellule de crise ?

Dès le 25 février, alertés sur la situation épidémiologique par notre médecin national, Jean-Marc Soulat, et sur nos responsabilités, tant au titre d'employeur qu'au titre d'organisme en charge d'une mission de service public, nous avons immédiatement mis en place une cellule de veille qui depuis, s'est transformée en cellule de crise. Cette dernière est composée de représentants des différentes directions de la CCMSA (contrôle médical et organisation des soins, direction déléguée au réseau, réglementation, santé et sécurité au travail, direction comptable et financière, informatique, ressources humaines, communication, direction des partenariats institutionnels et maîtrise des risques). Le directeur général y participe également régulièrement. La cellule se réunit une à deux fois par jour. Elle a pour objectifs, entre autres, la prise en compte rapide et coordonnée des problématiques MSA liées à la diffusion du coronavirus, pour assurer leur traitement et la diffusion des consignes à tous les organismes. Il s'agit de répondre à l'ensemble des questions que soulève la crise pour notre réseau. En effet, la MSA intervient non seulement dans le champ de l'assurance maladie mais elle est également en charge de la santé-sécurité au travail des employeurs et des salariés agricoles. En outre, elle est concernée en qualité d'employeur. Enfin, en tant que guichet unique, elle doit maintenir la relation avec ses adhérents et garantir leurs droits sur l'ensemble des branches.

Concrètement, comment circule l'information ?

Au sein de la cellule, nous disposons d'un répertoire informatique protégé et partagé ainsi que d'une adresse mail par laquelle toutes les questions ou les éléments d'actualité transitent. Chaque réunion commence par un tour de table pour que chacun puisse exposer les sujets d'actualité survenus dans le domaine de sa compétence (réglementation, remontée

des caisses, échange avec les pouvoirs publics...). Ces échanges permettent de prendre rapidement des décisions, d'identifier les priorités à traiter et les consignes à venir. Pour la communication au réseau, la règle suivante s'applique. En ce qui concerne les informations à caractère technique relevant de son secteur de compétence, chaque direction maintient son canal de communication habituel. En revanche, pour toutes les informations socles à caractère général, le canal utilisé est celui des messages à toutes les caisses adressés par le directeur général de la CCMSA aux directeurs des organismes (un message tous les deux à trois jours en moyenne).

Quelles sont les récentes mesures transmises ?

Le message à toutes les caisses envoyé le 18 mars fait état de plusieurs consignes. Parmi elles : l'élargissement informatique de l'amplitude horaire de 7 h à 20 h possible, facilitant la répartition de charge sur le réseau pour le travail à distance ; la mise en place d'un téléservice MSA destiné aux personnes fragiles qui n'auront pas à se rendre chez leur médecin traitant pour se voir délivrer un arrêt de travail ; l'attestation de l'employeur MSA permettant la circulation de ses salariés (pour l'activité inhérente à la profession agricole, il n'est pas besoin d'attestation particulière de la MSA pour circuler). La profession peut avoir confiance !

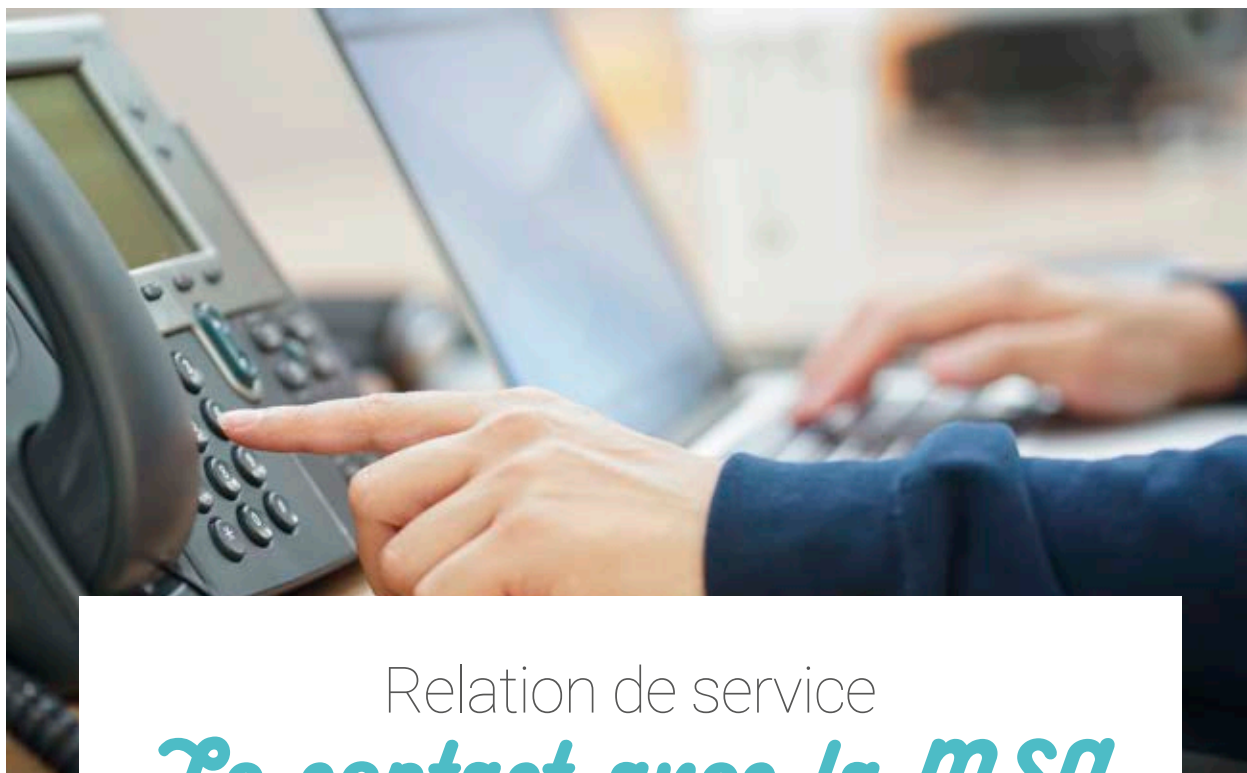
Les informations techniques et les consignes des pouvoirs publics sont régulièrement relayées auprès des directeurs des organismes MSA. Ils bénéficient ainsi d'une vision actualisée de la situation et sont assurés d'un appui institutionnel pour la gestion de leur continuité d'activité.

■ Propos recueillis par **Franck Rozé**



En tant que guichet unique, la MSA doit maintenir la relation avec ses adhérents et garantir leurs droits sur l'ensemble des branches.

—
Roxane Evraert,
directrice adjointe
de la maîtrise des risques
à la CCMSA.



© Chimarachi/Freepick

Relation de service

Le contact avec la MSA

Pour lutter contre la propagation du coronavirus, le pays vit depuis quelques jours et pour la première fois de son histoire, à l'heure du confinement. Celui-ci entraîne une réduction drastique de la vie économique et sociale. Dans l'urgence, il faut s'organiser pour faire face à un contexte sanitaire sans précédent qui retentit fortement sur le quotidien de tous.

Notre protection sociale, solidaire, jouera son rôle de rempart et d'amortisseur en cette période de bouleversement. La MSA, avec ses associations et ses établisse-

ments, met ainsi en œuvre des mesures exceptionnelles. Trois priorités : maintenir les prestations, garantir la relation de service, assurer les missions en santé (voir encadré).

Comme l'ensemble de la population, les équipes du régime de protection sociale agricole ont la responsabilité de participer à l'effort collectif en respectant et en diffusant les consignes sanitaires afin de limiter la propagation du coronavirus. Cela passe aussi par la fermeture, depuis le 16 mars, de tous les points d'accueil, les rendez-vous physiques étant maintenus pour les situations d'urgence.

Il faut donc privilégier les canaux à distance et utiliser les services en ligne ou reporter ses démarches si celles-ci ne sont pas prioritaires. En cas d'urgence (notamment de difficultés financières), il est possible de contacter la MSA par téléphone ou d'effectuer une demande de rendez-vous via «Mon espace privé» sur le [site Internet](#).



Voici les pages à consulter, régulièrement mises à jour :

- [Ce qu'il faut savoir sur le coronavirus](#) ;
- [Les mesures d'accompagnement des exploitants](#) ;
- [Les démarches en tant qu'employeur](#).

Voir également le [site du gouvernement](#) pour être au fait des mesures prises, des consignes sanitaires... Un espace y est dédié aux [personnes en situation de handicap](#).

Un numéro national vert (gratuit à partir d'un poste fixe), accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, a par ailleurs été mis en place par les pouvoirs publics : **0 800 130 000**. ■

Les missions de santé

Dans le domaine de la santé-sécurité au travail, l'accompagnement des entreprises et professionnels agricoles, notamment les conseils relatifs à la pandémie, s'effectue à distance (téléphone ou mail – voir le site de sa MSA).

Pour les visites et examens en santé au travail, les déplacements en entreprise sont suspendus. Pour les situations prioritaires, les consultations et entretiens peuvent s'effectuer à distance avec accord du salarié. Si la consultation en présentiel est indispensable, elle s'effectue sur le site de la MSA, dans le respect des précautions en vigueur.

Les actions en milieu de travail sont réduites aux actions prioritaires, sans déplacement en entreprise.

Les informaticiens de iMSA préparent le matériel pour permettre aux salariés de travailler à distance.



Continuité d'activité

La solution du télétravail

Déplacements limités, fermeture des points d'accueil des services publics, télétravail privilégié, internauts en recherche d'informations, enfants suivant leurs cours à distance... Le contexte rend le numérique encore plus incontournable. Les équipes informatiques sont très fortement sollicitées. Jacques Bouldoires, directeur du système d'information et de iMSA (l'entreprise informatique de la MSA) nous en parle.

« Nous avons déclenché notre plan de continuité d'activité pour mettre en œuvre rapidement, grâce à l'importante mobilisation de notre personnel, les activités et services essentiels, notamment pour le support aux organismes MSA, les infrastructures, l'édition, la numérisation... Une cellule de crise quotidienne priorise les actions car les sollicitations sont nombreuses.

« Nous sommes notamment chargés d'organiser les possibilités de télétravail pour le personnel des MSA et d'iMSA. De manière très urgente et graduée, il nous a fallu augmenter le nombre de connexions possibles pour permettre aux collaborateurs de poursuivre leurs activités et d'assurer une continuité du service. En quelques jours, le recours au travail à distance à grande échelle a été opérationnel. Avant la crise, nous enregistrons en moyenne 1 000 connexions de télétravailleurs sur l'ensemble de notre réseau ; il nous fallait passer à 10 000, objectif qui sera atteint le 24 mars.

« Toujours en extrême urgence, nous avons développé un téléservice spécifique, accessible sur le site de la MSA (voir encadré), pour que les personnes présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie liée au coronavirus, contraintes de rester chez elles, puissent déclarer leur arrêt de travail par ce moyen.

« Il nous faut être sur de nombreux fronts pour mener à

bien ces opérations exceptionnelles : nécessité de mobiliser des équipes qui peuvent elles-mêmes faire face à des situations personnelles particulières, moyens de transport perturbés et acheminements difficiles, interventions sur site qui requièrent une attention constante pour assurer la sécurité au travail... Mais grâce à l'organisation et aux moyens déployés, la MSA a été l'un des réseaux de sécurité sociale les plus rapides à mettre en œuvre le télétravail pour la majorité de ses gestionnaires afin de maintenir le service apporté aux salariés, exploitants et employeurs agricoles. »

■ Propos recueillis par **Gildas Bellet**

Demande en ligne d'arrêt de travail pour les personnes à risque

Certaines personnes sont considérées comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie (liste complète des situations concernées sur le site dédié). Si elles n'ont pas de solution de télétravail, elles doivent impérativement rester à domicile, en arrêt de travail, afin de respecter les consignes d'hygiène et de confinement.

Pour éviter de mobiliser les médecins pour sa délivrance, un service en ligne dédié est proposé par la MSA. Il permet de demander à être mis en arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours, sans passer par l'employeur ou le médecin traitant. Il est accessible via ce lien : <https://declare2.msa.fr/cgu>

Au service de l'adhérent

Un collectif pour faire front

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, a annoncé la fermeture le 16 mars de l'ensemble des points d'accueil MSA sans rendez-vous. Pour autant, cela ne signifie pas l'arrêt des activités. Bien au contraire. Dans cette période critique, l'ensemble des équipes tente de répondre au mieux à sa mission de service public tout en minimisant les contacts directs, principal moyen de lutte contre la propagation du Covid-19. Témoignages recueillis dans trois régions.



**Véronique Pilette,
directrice générale de
la MSA Mayenne-Orne-
Sarthe.**

« À ce jour, les salariés de tous les secteurs en priorité 1 sont en télétravail. Le management est assuré par téléphone et par mails. » Pour Véronique Pilette, le but, à présent, est d'étendre le télétravail à davantage de salariés. Anticipant le confinement, depuis trois semaines, l'équipe informatique est sur le pont afin de permettre au maximum d'employés d'être en mesure d'avoir les outils nécessaires au télétravail. Désormais, tout dépend des droits octroyés par l'informatique.

Clairement, le plan de continuité d'activités (PCA) n'était pas conçu pour faire face à une situation d'une telle ampleur. Cependant, Véronique Pilette tient à mettre en avant « la forte mobilisation des salariés et leur attachement aux valeurs de service public de la MSA ». En cette période de crise, elle s'est rendu compte qu'il régnait un véritable esprit MSA unissant les employés. Ils sont avant tout concentrés sur leur mission et elle est fière de leur implication. Notamment au sujet du site du Mans où l'activité courrier est maintenue. En effet, La Poste continuant à livrer le courrier, « il a été décidé, en accords avec le personnel des flux entrants, de maintenir une équipe de quatre personnes en permanence afin de le traiter, le numériser et l'indexer. »

Si les caisses continuent de traiter les indemnités journalières et les retraites, la plateforme téléphonique,

d'habitude assurée par une dizaine de personnes, est actuellement fermée ; de nombreux employés de la plateforme ayant des enfants en bas âge. Afin de pallier ce problème, Véronique Pilette envisage la mise en place d'un répondeur permettant de déposer un message. Et pour éviter aux salariés qui n'ont pas de téléphone professionnel de compromettre leur numéro personnel, elle envisage également de faire appel aux agents d'accueil itinérant pour répondre à ces messages et agir en lien avec l'action sanitaire et sociale.

En attendant, les adhérents sont renvoyés vers le site Internet sur lequel le service de communication, en première ligne, délivre quotidiennement les informations à sa disposition dans le but de renseigner au mieux les adhérents et les inciter à déposer leurs documents en ligne.

Évidemment, la principale préoccupation des équipes est le service aux adhérents. La nécessité de suivre les annonces du gouvernement est d'autant plus forte que trois départements sont ici concernés. Face à ces contraintes, Véronique Pilette organise un point quotidien en comité de direction, en plus du point fait par François-Emmanuel Blanc. Elle compte maintenir ce point quotidien pour l'instant car il y a « un réel besoin d'échange. Cela permet de savoir ce qui se fait ailleurs, de voir comment l'appliquer chez nous, de partager des interrogations mais également de faire émerger des solutions. Ce lien humain est essentiel. »

Dans cette perspective, Véronique Pilette adresse un mail quasi quotidien au conseil d'administration et aux salariés afin de les tenir informés au plus près de la situation.

Gérant, comme tout le monde, cette crise au jour le jour, la directrice générale court après le temps mais également après les informations. Si elle se dit « bombardée de messages », les bonnes informations sont dispersées, difficilement trouvables.

Cette remarque décèle un véritable besoin d'avoir une source d'informations centralisées et que ces dernières soient claires, lisibles et synthétiques pour être relayées rapidement, notamment aux administrateurs qui se font l'écho des préoccupations des adhérents.

■ Propos recueillis par **Frédéric Fromentin**

Témoignage

« Un fort besoin de lien social »

Face aux inquiétudes grandissantes qui s'expriment, il est essentiel d'être à l'écoute pour pouvoir informer, rassurer, conseiller. Le regard de Didier Leduc, directeur de l'action sociale et de la communication à la MSA Lorraine.

Nous nous concentrons sur le traitement des dossiers et les prestations pour être au rendez-vous des prochaines échéances, avec une vigilance particulière portée aux situations de fragilité, par exemple celle des personnes en arrêt de travail, bénéficiaires d'indemnités journalières mais n'ayant pas de maintien de salaire de la part de leur employeur.

À la MSA Lorraine, de nombreux collaborateurs se trouvent aujourd'hui en télétravail, après une montée en charge progressive. Mais c'est plus compliqué pour ceux qui restent en activité sur nos différents sites, notamment les collègues chargés du courrier, de la numérisation des documents. Ils retiennent toute notre attention. Nous avons donc organisé des temps d'échange avec le médecin du travail, des moments très précieux qui ont permis de rassurer les salariés appelés à venir sur site. Il est essentiel d'expliquer, de donner les bonnes informations, de clarifier, d'accompagner grâce à nos médecins du travail et préventeurs. Il faut épauler ces salariés pour lesquels le travail à distance n'est pas possible et nous prenons bien sûr toutes les dispositions pour qu'ils exercent leurs missions en toute sécurité. Nous renouvelerons régulièrement ces moments de dialogue. Reste que, dans ce contexte sombre, s'expriment de belles choses : plus d'une trentaine de personnes se sont portées volontaires pour aider leurs collègues en charge du versement des indemnités journalières, du courrier et de la numérisation des documents entrants. Partage du travail et solidarité entre les équipes sont à l'œuvre pour assurer la continuité du service.

Se protéger et protéger les autres

Le besoin de réassurance s'exprime aussi chez les adhérents de la MSA qui s'interrogent et nous interrogent. Nous souhaitons absolument maintenir le contact téléphonique et avons mis en place, pour cela, un système de basculement des communications sur des téléphones portables mis à disposition de certains salariés. Ils peuvent ainsi apporter une première réponse et conserver un lien direct, humain alors que le ciel s'assombrit. Beaucoup d'employeurs et de salariés sont préoccupés et ce sentiment d'inquiétude ne fait que monter, au fil des jours, chez les professionnels.

Nous avons toujours cultivé de très forts contacts avec les organisations professionnelles agricoles (OPA). Elles aussi nous font remonter leurs appréhensions : les coopératives craignent par exemple une interruption de la collecte de lait en raison de la réticence de certains salariés à faire leur tournée.

Quid également des salariés de remplacement ? Nous allons amplifier la communication auprès de nos adhérents sur le respect des mesures de protection, des gestes barrières, afin de garantir la sécurité sanitaire de tous ceux qui interviennent sur les exploitations. Pour que chacun se protège et protège les autres. Ce serait une catastrophe économique, humaine et sociale si ces interventions s'interrompaient, si ces activités venaient à s'arrêter.

Dans cette période troublante, s'exprime un fort besoin de lien social, de relations de personne à personne. Nous avons diffusé à nos 700 élus, aux responsables professionnels, aux OPA, aux préfetures elles aussi préoccupées par la détérioration du contexte dans l'agriculture, une liste des numéros utiles pour maintenir ce contact. Autant de circuits parallèles pour identifier les bons interlocuteurs, faciliter la prise en charge de situations préoccupantes, et rester ainsi toujours en alerte sur l'évolution de la situation afin d'y répondre au mieux.

La mission de la Sécurité sociale est essentielle, d'autant plus face à cette crise. Elle est noble, encore plus aujourd'hui que d'habitude. Si on n'est plus en capacité de l'assurer, la société se heurtera à de grosses difficultés. À la MSA, nous défendons des valeurs, nous accompagnons la population agricole et rurale, nous avons un ancrage fort sur les territoires qu'il faut absolument préserver et entretenir pour affronter ces circonstances d'exception.

■ Propos recueillis par **Gildas Bellet**



Didier Leduc, directeur de l'action sociale et de la communication à la MSA Lorraine



3 questions à...



© MSA Midi-Pyrénées Nord

Philippe Herbelot, directeur général de la MSA Midi-Pyrénées Nord

Vous avez mis en place votre plan de continuité de l'activité (PCA), comment vous organisez-vous ?

Ma priorité n°1 : garantir la sécurité sanitaire des salariés. Ainsi, mardi à 16 h, tous sont rentrés chez eux, à l'exception de quelques postes spécifiques. La situation de crise appelle une priorisation des actions dans plusieurs domaines. C'est un challenge quotidien, mais tout se met en place progressivement. Concernant le télétravail, notre problématique, comme d'autres, est que nous avons quatre départements dans une région où les déplacements peuvent être compliqués, et avec un service informatique basé principalement à Albi. Il a fallu aménager des navettes pour paramétrer les postes de travail. En trois jours, les équipes ont fait un travail formidable. La quasi-totalité des salariés est désormais équipée. Merci à l'informatique institutionnelle pour son investissement sans faille.

Ma 2^e priorité : organiser l'activité dans le cadre du PCA, avec des réunions et des points quotidiens. Nous avons notamment un comité de direction élargi aux ressources humaines et à l'informatique, un point RH car il y a beaucoup de questions des télétravailleurs et le comité des directeurs du réseau. Nous échangeons régulièrement avec les autres MSA (sur *WhatsApp* par exemple), notamment nos binômes de mutualisation.

Il est également important de garder le lien avec les instances représentatives du personnel, car ma voix n'est pas la seule qui compte. Nous

directeurs avons tout intérêt à être absorbés de stress et producteurs d'énergie et de positivisme pour aider à prioriser et engager les actions et que tout se passe le mieux possible.

Et pour l'accompagnement des adhérents ?

Cela fait partie de ma 3^e priorité. L'accueil téléphonique est assuré avec une organisation exceptionnelle pour réduire et sécuriser la présence des salariés, sur les plages horaires habituelles. Les agents du front office, quant à eux, répondent aux e-mails des adhérents et rappellent ceux qui ont laissé un message. Grâce aux renvois d'appels, nous avons également une permanence en action sanitaire et sociale, pour les cas les plus en difficulté, ainsi que du contrôle médical. Certains adhérents appellent nos médecins du travail pour des conseils face au Covid-19. Nous avons adressé des e-mails et des SMS aux exploitants pour les informer des mesures gouvernementales, et de ce qui est appliqué en MSA, en les invitant à se connecter sur notre site. Nous allons mettre en place sur les quatre départements un point régulier avec les chambres d'agriculture et les FDSEA. Dans le cadre de la prévention des situations difficiles, nous avons contacté dès le 16 mars notre réseau de sentinelles, notamment les psychologues, pour rester toujours actifs afin de prévenir et accompagner au mieux. Et ce lien avec les adhérents passe aussi par le lien avec nos élus. Le slogan «*mon élu, c'est mon meilleur relais*» prend tout

son sens aujourd'hui. On sait qu'on peut compter sur notre réseau territorial. Nous les avons informés de la fermeture des agences, de l'organisation mise en place,... Eux-mêmes contactent les administrateurs si besoin.

Vous sentez une forte émulation du réseau face à la crise ?

Quelle énergie ! Je suis quelqu'un de très optimiste et, sans nier la gravité de la situation, c'est peut-être dans ce genre de crise que l'on mesure notre capacité à nous organiser, pour la protection de nos salariés et de nos adhérents. Il y a une belle «*envie*» du réseau associé à la CCMSA, et localement plusieurs salariés m'ont fait connaître leur souhait de participer à l'entraide. Pour ceux qui se posaient la question de notre utilité, elle est là. On redonne du sens à notre action, dans une dynamique transversale, même si on est un peu submergé d'informations... mais on a ce souci de partager.

Cette crise nous permettra certainement, le moment venu, d'identifier des pistes de réflexion. J'ai déjà commencé à prendre des notes de ce qui pourrait nous servir, des leçons à retenir, de l'innovation, de la mise en œuvre de bonnes pratiques... Je suis assez bluffé de tout cela, et de la volonté de chacun de garder le lien avec le collectif de travail. Cette énergie et cette envie, il faudra capitaliser dessus. Énergie, envie, solidarité, collectif. C'est comme cela qu'on s'en sortira.

■ Propos recueillis par **Marie Molinari**



Outre des mesures de soutien économique, le gouvernement a notamment pris la décision de décaler la mise en œuvre de la réforme des «APL en temps réel» prévue le 1^{er} avril. Ce qui permet aux caisses de mobiliser leurs moyens disponibles pour assurer la continuité de leur mission de service public de maintien des droits.



Cotisations

Un dispositif exceptionnel

Pour ne pas ajouter une difficulté économique supplémentaire aux impacts déjà importants de l'épidémie de coronavirus, toutes les prestations seront versées aux dates habituelles. Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été instaurées pour le paiement des cotisations des exploitants et employeurs agricoles. Le point.

1

Mesures pour les exploitants

La MSA applique les mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement et permet le report de tout ou partie du paiement des cotisations. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Pour les exploitants mensualisés, elle ne procède à aucun prélèvement concernant les échéances de cotisations prévues entre le 12 et le 31 mars, sans démarches à accomplir. Ceux-ci peuvent néanmoins régler leurs cotisations par virement, en adaptant le montant du paiement à leurs besoins.

Pour les exploitants qui ne sont pas mensualisés, la date limite de paiement de l'appel provisionnel est décalée jusqu'à nouvel ordre.

2

Mesures pour les employeurs

Selon le mode de déclaration (DSN ou Tesa), ceux-ci peuvent moduler leur paiement des cotisations salariales et patronales en fonction de leurs besoins. Si l'employeur a opté pour le règlement par prélèvement automatique, la MSA ne procède à aucun prélèvement concernant les échéances de mars, sans aucune démarche de leur part. Ils ont toutefois la possibilité de régler tout ou partie de leurs cotisations par virement.

Pour ceux réglant habituellement par virement, ils peuvent en adapter le montant ou ne pas régler. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Attention, l'obligation de déclaration sociale est maintenue, selon les modalités habituelles (DSN ou Tesa).

3

Poursuite de l'activité agricole

L'alimentation étant une priorité absolue, les activités agricoles peuvent être poursuivies, tant qu'elles respectent les gestes barrières et les consignes sanitaires de «distanciation sociale». Comme pour ce qui est en vigueur lors de tous les déplacements, chacun doit impérativement compléter et avoir en sa possession une attestation de déplacement dérogatoire. Les documents (attestation individuelle pour les particuliers et exploitants, et justificatif de déplacement professionnel à compléter par l'employeur) peuvent être téléchargés sur le [site du gouvernement](#) ou à partir de celui de la [MSA](#). Ils peuvent être établis sur papier libre quand on ne dispose pas d'imprimante.



4

Arrêt de travail

Des dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre :

- pour les personnes présentant des symptômes liés au coronavirus ;
- pour les personnes qui font l'objet d'une mesure d'isolement à la suite d'un contact avec une personne malade et se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leur activité professionnelle ;
- pour les personnes considérées comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie, sans solution de télétravail envisageable (voir encadré page 6).
- pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants de moins de 16 ans.

Informations détaillées et conditions sur le [site Internet de la MSA](#).



Sur le web
Plus d'infos sur [msa.fr](#)

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)